



LA LETTRE DU SIPPR ILE DE FRANCE

Avril 2025

SIPPR IDF : 418, rue Aristide Briand-77350 Le Mée sur Seine
Tél. : 07 87 09 97 86 – mail : sippridf@gmail.com
SITE INTERNET: <https://propriete-rurale-idf.com>



CHERS ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS, CHERS PROPRIÉTAIRES,

Le Foncier agricole,

Si la Loi d'Orientation Agricole consacre à son article 1^{er} « la protection, le valorisation et le développement de l'agriculture » au nom d'un « intérêt général majeur », elle oublie de traiter le foncier agricole dans ses multiples dimensions...ET POURTANT, ce sont 4 MILLIONS de propriétaires privés qui sont concernés et mettent leur patrimoine foncier au service de l'agriculture depuis des générations.

Il faut donc inciter les détenteurs actuels du foncier à le conserver mais encore faut-il rendre attractif ce foncier !!!

C'est à quoi la Fédération et votre syndicat s'activent en prônant une refonte du bail rural.

Elections aux chambres régionales d'Agriculture : La PPR confirme sa position majoritaire !

Après les élections aux chambres départementales d'Agriculture où la PPR a remporté la majorité des suffrages pour le collège n°2 des propriétaires et usufruitiers, se sont tenus début mars les élections aux chambres régionales, à l'exception de l'IDF déjà constituée en Chambre régionale où nous avons présenté une liste d'union avec la FRSEA .

La PPR reste majoritaire avec 7 régions remportées : la Normandie, la Bretagne, les Hauts-de-France, la Nouvelle Aquitaine, le Centre-Val de Loire, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Pays de la Loire.

La FNSEA remporte quant à elle 4 régions (notamment dans le Sud du fait de l'absence de syndicat PPR) : l'Occitanie, la Provence-Alpes-Côte d'azur, le Grand-Est et la Bourgogne-Franche-Comté.

Quant à la Corse, elle fait figure d'exception en ayant été remportée par la Confédération Paysanne!

Suite à ces résultats confirmant notre position majoritaire, la Fédération a interpellé le ministère de l'Agriculture pour faire rectifier l'erreur de l'instruction technique DGE/SDPE/2023-706 du 14 novembre 2023 dans laquelle il est marqué que la FNSEA est l'organisation nationale des bailleurs de biens ruraux la plus représentative. Le ministère a accusé réception de la demande, nous ne manquerons pas de vous informer de toute évolution sur ce sujet.

Proposition de loi sur la SAFER : Opposition déterminée de la Fédération

Le 21 janvier 2025, une proposition de loi visant à « lutter contre la disparition des terres agricoles et à renforcer la régulation des prix du foncier agricole » a été déposée à l'Assemblée nationale.

Cette proposition vise à élargir le droit de préemption de la SAFER dans le cadre des préemptions partielles en lui accordant la faculté de demander la distinction du bâti et des terres agricoles en cas de vente d'un ensemble de biens. Après l'adoption de plusieurs amendements et une adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, le texte doit désormais être examiné au Sénat. La proposition de loi amendée offre à la SAFER la possibilité d'une révision du prix en cas d'exigence par le vendeur que la SAFER préempte le tout.

Evidemment, la Fédération s'oppose résolument à ce texte et des amendements seront déposés en temps voulu. Vous trouverez en pièce jointe, une note de position de la Fédération

De notre côté, nous sommes intervenus auprès des sénateurs et députés de Seine et Marne afin que des amendements y soient portés.

Commissions Consultatives Paritaires des baux ruraux

Vos représentants participent aux groupes de travail organisés par les DDT de Seine et Marne d'une part et de l'IDF Ouest d'autre part, pour les arrêtés de fermages (Catégories de terres, révision des mini/maxi, catégories et loyers des bâtiments d'exploitation, catégories et loyers d'habitations, échanges de petites parcelles, ...) Un travail nécessaire pour se rapprocher de la réalité du marché.

De notre côté, une étude partielle des taxes foncières du non-bâti révèle que la TFNB varie de 50 à 70€ en fonction des communes ce qui nuit à la rentabilité du foncier.

Agrivoltaïsme,

Un document cadre établi par la Chambre d'Agriculture d'IDF détermine les parcelles des terres agricoles, naturelles et forestières pouvant accueillir des **installations photovoltaïques**.

Une consultation en cours depuis le 10 avril jusqu'au 10 juin 2025 permet d'ajouter ou retirer des parcelles au niveau des communes identifiées. Elle sera suivie d'une enquête publique jusqu'au début juillet pour un arrêté préfectoral à mi-juillet.

Rapprocher vous de vos communes pour identifier les parcelles éligibles !

➤ L'Assemblée Générale de Votre Syndicat de l'Île de France le 5 juin 2025 à Paris, Adhérents ou non, venez participer à ce moment incontournable de la vie de notre syndicat.

Nous avons décidé de tenir notre Assemblée cette année à Paris, à l'**Espace Bernanos 4 rue du Havre Proche gare St Lazare**, accès très facile par SNCF, RER A et E, métro. En complément de l'AG Statutaire, nous aborderons un thème dont nous sommes très sensibles « **Pourquoi et comment conserver les terres familiales ?** » avec la participation de **Maîtres Pierre-Henri Juillard et Farbos de Luzan**, avocats partenaires.

A l'issue de l'Assemblée, nous nous retrouverons autour d'un déjeuner dans un restaurant à proximité où vous pourrez continuer à échanger avec les intervenants et administrateurs du syndicat, qui sera suivi d'une visite guidée à la Chapelle Expiatoire.

La convocation à l'Assemblée Générale vous sera envoyée début mai :
Surveiller vos boîtes à lettres et mails,

Rejoignez-nous, adhérez et bénéficiez de nombreux avantages !

Certains d'entre vous n'ont pas encore renouvelé leur adhésion, nous vous invitons à le faire au plus tôt et avant l'Assemblée Générale du 5 juin 2025.

Nous vous rappelons que vos cotisations constituent notre seule source de revenus, que votre adhésion est déductible de vos revenus et vous donne accès à de nombreux services : Consultations juridiques, Webinaires « le Rendez-vous du Propriétaire », lettres du Syndicat, un tarif préférentiel à l'abonnement à la revue de 51 € au lieu de 78 €....

Renouvelez votre adhésion, c'est œuvrer pour les générations futures, nous sommes les garants du foncier et de l'environnement. Parlez en autour de vous ! Soyez les ambassadeurs de notre Syndicat !

En 2025, Nous continuerons à vous informer, vous conseiller et vous défendre.

En espérant vous compter parmi nos adhérents 2025, et dans l'attente de vous revoir nombreux à notre Assemblée Générale.

Bien fidèlement,

Francis Chéreau
Président du SIPPR IDF